
U d'/ of Ottawa
39003001206522

Le français à
l'Université d'Ottawa

DEUX MÉMOIRES

I

Mémoire présenté par les Irlandais en 1901 et
signé par M. Charles Murphy
et quelques autres

II

Réponse de Sa Grandeur Monseigneur Duhamel
adressée au Cardinal Préfet de
la Propagande

Extraits de la
" REVUE FRANCO-AMÉRICAINE "
de Mai, Juin et Juillet 1911

MONTRÉAL
197, rue Notre-Dame Est

I

Mémoire présenté par les Irlandais en 1901 et signé par M. Charles Murphy et quelques autres.



L'Université d'Ottawa

Un mémoire irlandais présenté en 1901 au Supérieur général des Oblats et au Délégué apostolique. —Les signatures.

[TRADUCTION]

Les soussignés, catholiques de langue anglaise du diocèse d'Ottawa, désirent déposer devant le Supérieur Général et le Conseil de l'ordre des Oblats un exposé de faits concernant l'éducation supérieure de leurs nationaux, un exposé qu'ils recommandent à votre très soigneuse et immédiate attention.

A l'heure actuelle il y a, dans les écoles séparées catholiques de la province d'Ontario, environ 42,000 élèves, dont la moitié sont des garçons. Ces élèves habitent pour la, plupart dans les 12 villes et les 44 villages de la province au nombre d'environ 14,000. Pour le maintien de ces écoles les parents paient en taxes une somme annuelle d'environ $290,000. A part le nombre des élèves catholiques, fréquentant les écoles catholiques, il y en a un nombre beaucoup trop considérable qui fréquentent les écoles communes publiques ou protestantes.

Il est fort regrettable que sur un aussi grand nombre d'élèves qui sont les enfants de parents raisonnablement prospères, il y en ait si peu qui obtiennent les avantages de l'éducation supérieure d'une Université. La province d'Ontario ne possède qu'une seule université catholique, celle d'Ottawa. Les collèges qui, dans différents endroits, s'efforcent de donner une éducation supérieure aux catholiques sont placés dans des conditions trop désavantageuses pour réussir. Ils n'ont pas les moyens d'imposer confiance au peuple et d'attirer les ambitieux à leurs cours.

Sous le rapport de l'éducation, les besoins des catholiques de langue française de Québec et d'Ontario, sont pourvus amplement et avec succès par les deux institutions de l'Université Laval à Québec et à Montréal. Cette grande institution, fidèle au dessein de ses fondateurs et suivant logiquement la politique et les instructions du Saint-Siège ; dotée par la province de Québec, et capable par son cours d'études et la composition de son personnel enseignant, de commander la confiance et l'appui de la population, donne tout ce que l'Eglise pouvait désirer pour l'éducation de la jeunesse catholique de cette partie du pays.

Les catholiques d'Ontario espéraient, comme le prétendirent nos supérieurs ecclésiastiques et comme il fut ordonné par le Saint-Siège, que le Collège d'Ottawa, lorsqu'il fut élevé au rang d'Université, donnerait aux catholiques de langue anglaise de la province l'éducation supérieure dont on a un besoin si pressant dans Ontario et que l'Université donne si abondamment aux catholiques de langue française de Québec.

L'histoire du Collège d'Ottawa prouve d'une façon concluante que son utilité, comme on l'espérait, serait surtout dirigée à rencontrer les besoins des catholiques de langue anglaise d'Ontario. C'est dans ce but caressé au fond de leur pensée que feu l'hon. John O'Connor, que feu l'hon. Thomas d'Arcy McGee, et que l'hon. R. W. Scott, représentants de leurs compatriotes dans la vie publique, se sont appliqués à obtenir une charte d'Etat et des amendements pour le Collège.

Le développement du Collège de 1865 à 1874 est principalement dû au nombre des élèves de langue anglaise qui se pressèrent à ses cours ; et en 1874, comme on le déclare dans la revue de l'Université publiée avec l'approbation de l'autorité, il fut reconnu nécessaire d'abandonner le vieux système de traduire les classiques, à cause de la grande majorité des étudiants de langue anglaise. C'est ainsi, nous dit-on, que la langue anglaise devint " la langue officielle de l'Université." Dans le Bref pontifical, daté du 5

février 1889, érigeant l'Université, se trouvent les paroles suivantes :

" Nous voulons de plus que notre vénérable frère l'archevêque d'Ottawa et ceux qui, après lui, occuperont le siège archiépiscopal, remplissent les fonctions de Chancelier Apostolique de la dite Université et que l'archevêque lui-même et ses successeurs veillent, ainsi que les autres évêques des provinces d'Ottawa et de Toronto qui auront affilié leurs séminaires, leurs collèges et autres institutions semblables à l'université, à l'intégrité de la doctrine qui y doit être enseignée.

" Enfin, nous donnons à l'Université, à l'instar de celle de Québec, le pouvoir de considérer comme siens et de leur accorder tout-à-fait les mêmes avantages qu'à ses propres élèves, les étudiants des séminaires, des collèges et des autres établissements d'éducation situés dans les seules provinces ecclésiastiques d'Ottawa et de Toronto.

" Telles sont notre volonté et notre décision. En conséquence, nous décrétons que nos présentes lettres seront toujours et resteront fermes, valides et effectives, et recevront et garderont leur pleine et complète efficacité et seront en toutes choses et dans toutes les circonstances interprétées en faveur de ceux qu'elles concernent et de quelque manière qu'elles les concerneront : et devront tous les juges ordinaires et délégués, auditeurs du Palais Apostolique, Nonces du Siège Apostolique et cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, et même les Légats *a latere* rendre leurs jugements et définitions en conformité avec ces décisions, leur retirant à tous le pouvoir et l'autorité de juger autrement; et sera nulle et non avenue toute action de quiconque, sous quelque autorité que ce soit, sciemment ou non, pourrait agir en contravention avec notre présent décret."

Il semble oiseux de faire observer que le langage du Bref pontifical était inspiré par la connaissance des conditions existant dans Ontario au sujet de l'éducation, en sympathie et d'accord de la part du Saint-Siège avec les vœux des catholiques de langue anglaise de cette province.

C'est avec regret que nous alléguons maintenant, comme nous le prouverons le plus minutieusement dans la suite, que les ordres et la politique du Saint-Siège n'ont pas été suivis avec ce degré de fidélité que l'on devait attendre ; et que la direction, l'organisation et le plan de l'enseignement à l'Université d'Ottawa n'ont pas été interprétés "en faveur de ceux qu'ils intéressent" comme ils auraient dû l'être.

Nous ne sommes pas prêts à appliquer avec trop de rigueur la force de cette déclaration à la conclusion logique contenue dans la dernière partie du Bref pontifical. Il nous suffit simplement d'en montrer la portée.

Dans le discours prononcé par le Révd P. McGuckin, recteur, à l'occasion de l'élévation du Collège au rang d'Université par décret du Saint-Siège, en 1889, il disait :

" Les catholiques de langue anglaise ont fait leur part dans le développement des ressources matérielles du Canada ; et si l'on tient compte de leur état de fortune, des maigres ressources avec lesquelles ils ont dû commencer la vie dans ce pays, des difficultés qu'ils ont rencontrées dans la suite, ils ont fait beaucoup pour l'éducation supérieure. Mais leur état de fortune a changé et les conditions de notre époque demandent impérieusement aux catholiques d'être au niveau de leur temps dans le domaine de l'éducation, de donner toute leur mesure dans la vie intellectuelle de la nation......

" Il est, de plus, temps pour le Canada de se donner une *littérature anglaise catholique ;* cette littérature n'existe pas et on ne peut pas espérer qu'elle existe jamais tant que nous n'aurons pas des hommes ayant le temps et le moyen de suivre un cours d'études comme il ne s'en donne que dans une université catholique.

" Quelques mots maintenant des prétentions de l'Université d'Ottawa sur cette ville, sur la province d'Ontario et sur toute la population de langue anglaise du Dominion.

" Jusqu'ici le Collège d'Ottawa a rendu de très grands et d'excellents services au pays, mais, à l'avenir nous pouvons espérer qu'avec la bénédiction de Dieu l'Université catholique d'Ottawa va rendre des services plus élevés et

plus grands encore à l'Eglise et à l'Etat, et, particulièrement, dans cette province d'Ontario.

" La nécessité et l'utilité d'une semblable institution pour les catholiques de cette province sont depuis longtemps évidentes ; établie sous d'aussi heureuses auspices qu'elle l'est aujourd'hui, nous sommes convaincu qu'avant plusieurs années l'influence de cette Université sera très étendue et durable.

" Nos coreligionnaires de langue française ont leur université, la très ancienne, très illustre et très savante université catholique de Laval. Ce que Laval est pour Québec, l'Université d'Ottawa devrait le devenir pour Ontario,—à la vérité, pour tout le Dominion—un centre intellectuel catholique.

" Pour terminer, j'invite tous les amis de l'éducation catholique à se donner la main pour rendre cette université digne de son nom et digne des catholiques de langue anglaise du Canada......" (*The Owl*, publié par les étudiants de l'Université, vol. 3, p. 37).

Il ne faut pas beaucoup de discernement pour reconnaître dans le langage du Père McGuckin le désir d'interpréter les termes et les ordres du Bref pontifical en faveur de ceux auxquels ils s'intéressaient; et nous ne dépenserons pas de temps inutilement à développer le sens d'un discours préparé avec tant de soin et qui, pour tous ceux qui l'ont lu, apportait aux catholiques de langue anglaise d'Ontario et aussi des autres provinces de langue anglaise le message et la promesse qu'ils attendaient et qu'ils recevaient avec plaisir.

Le recteur de l'Université Laval, Mgr Paquet, admit franchement l'opinion reçue que l'Université d'Ottawa ne devait pas être autre chose qu'une université sœur établie dans une autre province. Il disait :

" Il désire repousser la prétention que Laval fût la mère de l'Université d'Ottawa. Toutes deux reconnaissent le même père, le Pape ; elles ont la même mère, l'Eglise. Laval n'est donc pas la mère, mais la sœur aînée de la nou-

velle université." Il offrit les félicitations de la Faculté de Laval à la Faculté d'Ottawa, et termina en disant que l'institution qu'il représentait vivrait en toute sécurité maintenant que sur les frontières de la province de Québec l'Université d'Ottawa serait là pour arrêter et repousser les erreurs diverses qui autrement pourraient atteindre et attaquer Laval." (*The Owl*, vol. 3, p. 38.)

Dans le discours prononcé par M. Curran, plus tard solliciteur général du Canada et aujourd'hui membre de la magistrature de la province de Québec, à cette même occasion, se trouvent les paroles suivantes :

" Dans cette institution, c'était le but du fondateur, tout en fondant une université anglaise, que la langue et la littérature de France occupassent une place considérable." (*The Owl*, vol. 3, p. 50.)

Dans l'ordre naturel des choses, la langue et la littérature de France doivent occuper une place considérable dans toute université. L'anglais occupe une place considérable à Laval. Mais comme Laval était d'abord une institution canadienne-française, ainsi l'Université d'Ottawa était d'abord une institution canadienne-anglaise. Laval remplit la mission qui lui a été confiée. L'université d'Ottawa ne remplit pas la sienne.

Les déclarations officielles des autorités de l'Université démontrent qu'eux au moins reconnaissent leur devoir de suivre la direction du Saint-Siège en faveur de ceux pour qui cette direction était donnée.

Dans la brochure publiée par l'Université à l'occasion de son nouveau cours de sciences, le 19 juin 1901, se trouve ce qui suit :

" L'anglais est la seule langue employée dans les salles des cours, excepté, comme dans la majorité des collèges catholiques, pour les cours de philosophie qui sont donnés en latin et aussi, comme dans les autres collèges pour les cours sur la littérature des langues modernes qui sont donnés dans ces langues quand les élèves les comprennent."

" Cette institution obtint en 1866 du gouvernement du Dominion une charte l'autorisant à conférer des degrés analogues aux degrés conférés par les autres universités du pays. En 1889 elle reçut de Sa Sainteté Léon XIII, tous les privilèges d'une université catholique."

" Dans ces conditions il est naturel que les catholiques qui désirent donner à leurs fils ou à la jeunesse de leur race une éducation en anglais, considèrent que l'université d'Ottawa existe spécialement pour eux. Les catholiques sont de cet avis, assurément, et la preuve que l'institution répond à leur attente, c'est le succès remporté par les gradués de l'université dans les plus hautes sphères de la vie sur toute l'étendue du Dominion et dans plusieurs Etats de la république voisine."

Une université efficace pour les étudiants de langue anglaise doit nécessairement être sous le contrôle d'une faculté composée de professeurs de langue anglaise et être entourée d'une atmosphère en harmonie avec l'esprit national du pays.

La faculté presque tout entière de l'Université d'Ottawa n'est pas de langue anglaise ; plusieurs de ses membres ne sont pas même sujets britanniques et ne se piquent pas d'être en sympathie avec notre esprit national ou notre système de gouvernement. Le calendrier de l'Université d'Ottawa pour l'année académique 1901-1902 déclare que le Conseil d'administration est composé des révérends messieurs suivants :

Rév. H. A. Constantineau, O.M.I., M.A., D.D., recteur.
" N. Nilles, O.M.I, D.D., vice-recteur.
" T. A. Poli, O.M.I., D.D., directeur des théologiens.
" W. J. Murphy, O.M.I., M.A., secrétaire.
" L. H. Gervais, O.M.I., M.A., préfet des études.
" T. Campeau, O.M.I., préfet de discipline.
" A. Martin, O.M.I., trésorier.

Parmi ceux qui précèdent, à l'exception du révérend Père Constantineau qui, quoique français de nom et de sympa-

thie, peut être réclamé par les deux nationalités. le rév. Père Murphy est le seul homme de langue anglaise, et comme il a été récemment nommé curé de la paroisse St-Joseph, il n'a que peu ou point de temps à consacrer aux affaires de l'université.

La faculté de théologie se compose comme suit :

Rév. J. M. Duvic, O.M.I., D.D., doyen et directeur des étudiants en théologie.

Rév. M. Froc, O.M.I., D.D., professeur d'Ecriture Sainte et de droit canon.

Rév. H. Lacoste, O.M.I., Ph. D., D.D., professeur de théologie dogmatique.

Rév. L. Peruisset, O.M.I., D.D., professeur d'éloquence sacrée.

Rév. F. L. Perdereau, O.M.I., D.D., professeur d'exégèse et d'apologétique.

Rév. C. F. Faure, O.M.I., professeur d'histoire ecclésiastique.

Aucun de ces messieurs n'est de langue anglaise.

La faculté de Droit est inscrite dans le calendrier, mais elle n'existe que nominalement parce que bien que des degrés en Loi soient conférés par l'université, aucun élève ne s'est présenté aux examens depuis plusieurs années.

La faculté de Philosophie, d'après le calendrier, se compose comme suit :

Rév. N. Nilles, O.M.I., doyen; professeur d'histoire et de philosophie morale.

Rév. E. Blanchin, O.M.I., vice-doyen, professeur de métaphysique.

Rév. H. Lacoste, O.M.I., Ph. D., D.D., directeur de l'académie St-Thomas.

Rév. W. J. Murphy, O.M.I., M.A., professeur d'astronomie et de physique.

Rév. A. Baron, O.M.I., L. Ph., professeur de logique.

Rév. E. J. Cornell, O.M.I., professeur d'histoire naturelle.

Deux parmi ces messieurs sont de langue anglaise, le rév. Père Murphy et le rév. Père Cornell. Comme nous l'avons

déjà dit, le rév. Père Murphy donne ses soins à la paroisse St-Joseph, et le Père Cornell vient d'être nommé curé d'Ottawa-Est.

Le calendrier donne la constitution de la faculté des arts comme suit :

Rév. N. Nilles, O.M.I., D.D., vice-recteur et professeur de philosophie.

Rév. L. H. Gervais, O.M.I., M.A., doyen, professeur de latin et de grec.

Rév. A. Antoine, O.M.I., Ph. D., D.D., vice-doyen, professeur de mathématiques.

Rév. A. Gladu, O.M.I., professeur de latin.

Rév. H. Lacoste, O.M.I., Ph. D., D.D., professeur de philosophie.

Rév. G. Gauvreau, O.M.I., M.A., professeur de grec et de mathématiques.

Rév. W. J. Murphy, O.M.I., M.A., professeur de physique et d'astronomie.

Rév. L. M. Lejeune, O.M.I., professeur de français.

Rév. A. Lajeunesse, O.M.I., B.A., Ph. D., professeur d'histoire naturelle.

Rév. W. O'Boyle, O.M.I., B.A., D.D., professeur d'histoire.

Rév. T. F. Harrigan, M.A., professeur de littérature anglaise et de latin.

Dans une université anglaise on devrait naturellement s'attendre à ce que la faculté des arts, plus que toutes les autres, soit composée de professeurs de langue anglaise; cependant, parmi ceux qui précèdent, le Père Murphy dont il a déjà été question, le Père O'Boyle et M. Harrigan sont les seuls professeurs de langue anglaise.

Le cours collégial (collegial) course) et le cours commercial qui ne font pas partie de l'université contient à peu près la même proportion de professeurs de langue anglaise que les facultés déjà mentionnées.

Sous le titre de " Disciplinaires " nous trouvons les noms suivants dans le calendrier :

Département des jeunes.	*Département des grands.*
Rév. T. Campeau, O.M.I., préfet.	Rév. E. Pépin, O.M.I., préfet.
Rév. R. Legault, O.M.I.	Rév. L. Binet, O.M.I.
Rév. J. Racette, O.M.I.	Rév. A. O. Normandin, O.M.I.
Rév. Assisant Butsar.	Rév. F. David, O.M.I.

Ces révérends messieurs sont avec les élèves tout le temps à part le temps des cours, et naturellement exercent une forte influence sur les étudiants et ont beaucoup à faire dans la formation de leur caractère, leurs sentiments, leur langage. Aucun de ces révérends messieurs n'est de langue anglaise.

Le sénat de l'université est un corps de première importance. Il imprime la direction à l'université et dicte à ses différentes facultés les principes qu'elles devront suivre. Laissant de côté la faculté de Droit qui, comme nous l'avons dit, n'existe pratiquement pas, le sénat, d'après le calendrier, se compose comme suit :

Chancelier apostolique, Sa Grandeur Mgr J. Thos. Duhamel.

Recteur, le très révd A. Constantineau, O.M.I., D.D.

Vice-recteur, révd N. Nilles, O.M.I., D.D.

Directeur des théologiens, révd J. A. Poli.

Secrétaire, révd W.-J. Murphy, O.M.I., M.A.

Préfet des études, révd L.-H. Gervais, O.M.I., M.A.

Préfet de discipline, révd T. Campeau, O.M.I.

Trésorier, révd A. Martin, O.M.I.

Faculté de théologie

Révd J. M. Duvic, O.M.I.—Révd H. Lacoste, O.M.I., D.D.—Révd M. Froc, O.M.I., D.D.—Révd L. Peruisset O.M.I.

Faculté de philosophie

Révd E. Blanchin, O.M.I.—Révd A. Baron, L. Ph.—Révd G. J. Faure, O.M.I.

Faculté des arts

Révd M. Harnois, O.M.I.—Révd L. LeJeune, O.M.I.—Révd A. Gladu, O.M.I.—Révd G. Gauvreau, O.M.I., M.A.—Révd A. Antoine, O.M.I.—Révd E. David, O.M.I., M.A.—Révd A. Lajeunesse, O.M.I., B.A., L.Ph.

Dans ce corps directeur composé de vingt-deux membres, seul le rév. Père Murphy est de langue anglaise. Plusieurs de ces révérends messieurs sont des étrangers (foreigners) et beaucoup ne sont pas en sympathie avec l'esprit national du Canada.

Les affaires de l'Université ne sont pas conduites de façon à satisfaire les catholiques d'Ontario, ni de façon à garder leur confiance. Ce n'est pas par accident que le nombre des professeurs de langue anglaise à l'Université ou des hommes de langue anglaise est si extraordinairement petit dans son sénat. Ce qui semble être un plan bien arrêté pour décourager et chasser tous les prêtres de langue anglaise de l'université, y est mis à exécution depuis quelque temps. Depuis quelques années, les prêtres de langue anglaise suivants qui faisaient partie du personnel de l'université en ont été éloignés : Révérends Pères McRory, Patton, Tighe, Smith, Sullivan, Sloan, Duffy, McArdle, Whelan, McKenna et M. F. Fallon.

On a dit que l'ordre des Oblats ne recrute pas beaucoup de sujets dans Ontario et que, par conséquent, il n'a pas de prêtres de langue anglaise à mettre sur la faculté de l'université. On nous permettra de faire observer qu'on ne fait aucun effort pour gagner la confiance des étudiants d'Ontario et qu'à l'avenir, tant que l'état de choses actuel existera, l'ordre ne peut pas compter recevoir beaucoup d'appui dans Ontario. L'ordre a néanmoins reçu d'Ontario des sujets de très grande valeur et très bien doués ; mais ces derniers n'ont pas reçu l'encouragement auquel les catholiques de cette province croient avoir justement droit.

Si, dans toutes les circonstances que nous venons d'exposer au très révérend Supérieur Général, les catholiques de langue anglaise d'Ontario, et du Canada en général, hésitent à " regarder l'université comme existant spécialement

pour eux," les causes de leur hésitation sont faciles à discerner.

Cette hésitation peut être définie avec encore plus d'énergie ; c'est plus que de l'hésitation : c'est de la suspicion, c'est même de l'hostilité ; et c'est la rupture malheureuse des bonnes relations existant à Ottawa entre les catholiques de langue anglaise et les directeurs de l'université qui ont aussi charge de la paroisse de Saint-Joseph, qui a provoqué ce sentiment regrettable.

Les soussignés regrettent souverainement d'avoir à opposer des paroles de critique à des déclarations venant d'une source qui devrait être inaccessible à la critique, mais les faits non moins probants contenus dans le calendrier de l'université pour l'année 1901-1902, fournissent à ces déclarations une réfutation qui suffit au but que nous voulons atteindre, et qui suffira, nous en sommes certains pour convaincre le supérieur de l'ordre qu'un changement est nécessaire.

L'état de l'éducation supérieure catholique parmi les catholiques de langue anglaise du Canada, et spécialement d'Ontario, demande donc la plus prompte et la plus sérieuse considération. Ne trouvant pas dans l'université d'Ottawa, sous sa direction et avec son enseignement actuel, l'éducation qu'ils veulent donner à leurs fils, les parents les envoient en nombre sans cesse grandissant dans les collèges protestants et les universités protestantes, au prix d'un désavantage religieux considérable et de la tranquillité de leur conscience.

La demande des autorités de l'université en vue d'obtenir de l'appui et des dotations de la part des particuliers, restera vaine aussi longtemps que cet état de choses continuera. Lorsque les réformes nécessaires auront été faites et qu'elles inspireront un espoir raisonnable de permanence, les conditions changeront et on pourra s'attendre à des actes de grande générosité.

L'université d'Ottawa, dans les conditions actuelles, non seulement ne donne pas l'éducation qu'elle devait donner et à laquelle les catholiques de langue anglaise avaient

droit en justice, mais elle empêche la création de toute autre institution capable de la remplacer. Son existence empêche toute sanction législative d'un autre collège. Sa méthode défectueuse éloigne les étudiants de ses cours, empêche la popularité et la confiance, décourage les particuliers qui la doteraient. Elle nuit à la fois, positivement et négativement, à la cause de l'éducation de ceux pour qui elle existe spécialement.

Son existence même dans son état actuel constitue une double injustice à l'égard du peuple pour qui elle a été créée, parce qu'elle ne répond pas aux besoins des catholiques de langue anglaise d'Ontario et qu'elle est un empêchement à ce que la législature accorde des pouvoirs universitaires à toute autre institution que nos nationaux, dans leur détresse, pourraient désirer établir.

Les soussignés ont peine à croire (et nous tiendrions cette déclaration pour très douteuse si elle venait de critiques hostiles du dehors) qu'un Ordre aussi répandu, si généralemnet couronné de succès et si renommé pour son dévouement à sa mission religieuse et éducatrice, ne possède pas dans ses rangs un nombre de sujets de langue anglaise savants et habiles suffisant pour constituer à l'université d'Ottawa un corps de professeurs aussi admirable et compétent que les catholiques de langue anglaise les plus exigeants pourraient désirer.

Le besoin d'un changement qui soit une amélioration est urgent. Chaque année ajoute aux inconvénients et aux pertes endurées par les catholiques de langue anglaise, etcreuse le fossé de discrédit qui les sépare de l'Université d'Ottawa.

Le degré ès-arts, ou l'inscription dans les arts, sont nécessaires pour l'admission des élèves à l'étude des professions. Les catholiques de langue anglaise, ne voulant pas envoyer leurs fils à l'université d'Ottawa, et recevant la défense de les envoyer dans d'autres institutions, sont placés dans le dilemme pénible et irritant d'envoyer des élèves à une université qui ne leur inspire pas de confiance, ou d'encourir la censure ecclésiastique en envoyant leurs enfants dans des institutions protestantes.

Les alternatives qui s'offrent aux soussignés et sur lesquelles nous attirons respectueusement mais fermement l'attention du supérieur de l'Ordre des Oblats, sont les suivantes :

1° Que l'Université d'Ottawa soit réorganisée de façon à remplir avec une fidélité scrupuleuse et une parfaite obéissance les conditions stipulées par le Bref pontifical, et les promesses faites sous son autorité par les directeurs de l'Université d'Ottawa, savoir que l'Université d'Ottawa seraitdirigée comme une institution destinée aux catholiques de langue anglaise, ou

2° Que la charte civile et religieuse de l'Université soit transportée dans le plus court délai possible à quelque autre établissement catholique qui serait en état de remplir les conditions de la loi civile et religieuse, ou

3° Que, si les supérieurs de l'Ordre ne peuvent pas ou ne veulent pas effectuer ou accorder l'une ou l'autre des alternatives mentionnées ci-dessus, les catholiques obtiennent alors la permission d'envoyer leurs enfants dans les universités laïques, afin que se réalise le vœu exprimé par le Père McGuckin, savoir : "vu le changement de leur état de fortune, les conditions de leur époque exigent que les catholiques soient au niveau de leur temps et donnent toute leur mesure dans la vie intellectuelle de la nation."

Les soussignés veulent qu'il soit bien compris et clairement établi qu'ils ne cherchent en aucune façon à diminuer ou limiter les avantages dont jouissent leurs coreligionnaires catholiques canadiens-français en matière d'éducation. Dans toute entreprise d'éducation supérieure, la langue et la littérature de la France—en autant que cette dernière est chrétienne et catholique—doivent occuper une place considérable ; et toute mesure sauvegardant cette doctrine sera acceptée et respectée. L'attitude de l'Université Laval au sujet de l'enseignement de l'anglais offre un exemple à suivre même dans une mesure plus libérale.

La déclaration qui précède est respectueusement exposée par les soussignés.

OTTAWA, 7 octobre 1901.

R.-W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat pour le Dominion du Canada et membre du Sénat du Dominion pour la ville d'Ottawa.

JOHN-A. MACCABE,
Principal de l'Ecole Normale.

W.-L. SCOTT,
Magistrat local de la Cour Suprême de Judicature de la Province d'Ontario.

M.-P. DAVIS,
Entrepreneur.

MARTIN-J. GRIFFIN,
Bibliothécaire du Parlement du Canada.

RICHARD TOBIN,
Entrepreneur.

JOHN HEVEY,
Entrepreneur.

M.-J. GORMAN,
Avocat.

JAMES-G. FOLEY,
Membre du Service Civil du Dominion.

M. BRADY,
Membre du Service Civil du Dominion.

D'ARCY SCOTT,
Avocat.

CHARLES MURPHY,
Avocat.

D.-J. MCDOUGALL,
Avocat.

E.-P. GLESSON,
Avocat.

P.-J. COFFEY,
Enregistreur des Actes pour le comté de Carleton.

P. HARTY,
Membre du Service Civil du Dominion.

WM KEHOE,
Gouverneur de la prison du comté de Carleton.

ANTHONY FREELAND, M.D.,
Percepteur du Revenu de l'Intérieur pour la ville d'Ottawa.
E.-P. STANTON,
Membre du Service Civil du Dominion.
JAMES O'CONNOR,
Entrepreneur.
J.-J. HENEY,
Marchand de charbon.
GEO. O'KEEFE,
Magistrat de police pour la ville d'Ottawa.
WM-H. BARRY,
Avocat.
M.-C. MACKORMAC,
Assistant blbliothécaire du Parlement du Canada.
D'ARCY SCOTT.

Certified a true copy of original of memorial *re* Ottawa University handed to His Excellency the Delegate Apostolic to Canada, His Grace the Archbishop of Ottawa and Very Reverend C. Tatin, O.M.I., Visitor Oblate Order.

A Notary Public for the Province of Ontario.

II

Réponse de Sa Grandeur Monseigneur Duhamel adressée au Cardinal Préfet de la Propagande.

Réponse de Mgr Duhamel

Archevêché d'Ottawa, 20 avril 1902.

A Son Eminence

Le Cardinal M. Ledochowski,
Préfet de la S. Cong. de la Propagande.

Eminentissime Seigneur,

Je viens remplir aujourd'hui la promesse que j'avais faite à Votre Eminence, par ma lettre en date du 4 mars dernier, de donner une réponse aux plaintes et aux accusations portées par quelques Irlandais de cette ville contre les Oblats de Marie Immaculée qui ont, par l'autorité même du Saint-Siège, la direction de l'Université d'Ottawa.

Tout d'abord, il est nécessaire de faire connaître les circonstances dans lesquelles ces plaintes et ces accusations ont été formulées.

Lors de la visite, au mois de juin 1901, d'un des Assistants Généraux de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, le révd Père Michael Fallon, O. M. I., qui remplissait les fonctions curiales à l'église St-Joseph, de cette ville, église desservie par les Pères Oblats attachés à l'Université, reçut son obédience pour le poste de confiance de supérieur d'une maison d'Oblats, de directeur d'un collège dépendant de cette maison, et de curé de la paroisse des SS.-Anges, à Buffalo, Etats-Unis d'Amérique.

Quelques admirateurs de ce Père se mirent en tête d'empêcher sa translation à Buffalo ; ils appelèrent en assemblée publique les autres paroissiens qu'ils excitèrent à demander bruyamment que leur pasteur continuât à les

desservir ; ils remplirent de leurs clameurs, de leurs plaintes, de leurs accusations, de leurs menaces, des colonnes de journaux protestants.

Le Père Visiteur, le R. P. Charles Tatin, ne crut pas devoir revenir sur la décision prise, sans nul doute pour d'excellentes raisons, sachant que c'est assez l'habitude, chez les Irlandais d'ici, de faire une démonstration publique pour protester contre le changement de curés irlandais. S'il le faut, je puis donner plusieurs exemples, citer des noms, et faire connaître les raisons qui m'avaient forcé à transférer des prêtres d'une paroisse à une autre, ou même à leur retirer toute juridiction jusqu'à conversion ou résipiscence.

Le révérend Père Fallon aurait pu empêcher le mouvement si peu catholique de ses paroissiens ; il n'avait pour cela qu'un mot à dire, suivant l'opinion générale. Il ne l'a pas dit ; il n'a pas voulu le dire.

J'ajouterai que le jour de la Saint-Patrice, 17 mars, fête patronale des Irlandais, le révérend Père Fallon est venu à Ottawa et a prononcé au "Théâtre Russell" un discours sur Daniel O'Connell. Il avait été invité par ses admirateurs. Est-il venu avec la permission de son provincial ? Je ne le sais pas.

Au cours de son discours, s'apitoyant sur le sort des Irlandais que des lois persécutrices avaient forcés de quitter l'Irlande et de prendre le chemin de l'exil, il s'écria : "Laissez-moi vous dire que c'est une chose affreuse d'exiler un peuple et *même* un individu." Un des journaux qui ont publié un résumé de son discours (je l'ai actuellement sous les yeux), faisait observer que cette remarque du Père, dont les auditeurs avaient vite compris l'allusion personnelle, fut soulignée par des applaudissements prolongés. (Le journal "Citizen", du 18 mars 1902).

Il n'est point allé faire visite à ses frères religieux. Il est juste d'ajouter qu'il n'est arrivé que deux heures environ avant de prononcer son discours, et qu'il a été l'hôte de ses admirateurs jusqu'à son départ le lendemain matin.

Le révérend Père Visiteur des Oblats n'ayant pas accordé la demande de ces messieurs, ceux-ci ont formé un comité pour trouver le moyen de créer du trouble, des ennuis à la Congrégation des Oblats, dans le but bien avoué de faire revenir le Père Fallon, mais plutôt comme recteur de l'Université que comme curé de St Joseph. Il a été publié, dans les journaux, qu'il reviendrait à Ottawa pour occuper une position même plus élevée.

Quelques mois auparavant, sous l'inspiration du Père Fallon, un journal fut fondé à Ottawa, ayant pour titre " The Union " (L'Union), et pour sous-titre "Independent Catholic Weekly" (journal hebdomadaire catholique indépendant).

On a bien dit que ce mot "Indépendant" voulait tout simplement signifier qu'on ne s'attachait à aucun parti politique, mais la première manière de montrer son indépendance fut de se passer de l'approbation de l'Ordinaire. Ni le Père Fallon, ni les rédacteurs parmi lesquels s'est trouvé un autre Père Oblat irlandais, n'ont fait aucune démarche auprès de l'Archevêque d'Ottawa pour au moins lui annoncer qu'un tel journal allait être fondé. Les fondateurs ont même jugé à propos de ne pas le lui adresser. Ils le lui ont avoué plus tard lorsque Son Excellence, Mgr D. Falconio, Délégué Apostolique, ayant appris le fait, dit lui-même au Père Fallon que des excuses devraient être faites à l'Ordidaire, ou des explications données.

Le gérant et un des rédacteurs m'ont affirmé que la crainte d'un insuccès leur avait suggéré la pensée de me laisser ignorer l'existence de ce journal. Ils avaient peur de n'avoir pas assez d'abonnés et ne voulaient pas me causer la peine de voir cesser la publication d'un journal dont j'aurais agréé la fondation. Ils n'ont su comment expliquer leur conduite quand je leur demandai pourquoi ils ne me l'avaient pas adressé comme abonné, puisque c'était un journal destiné, disaient-ils, à soutenir la cause catholique, et qu'ils devaient au moins me considérer comme catholique. Le Père Fallon ne s'est jamais présenté avec ces messieurs. Il est peut-être bon d'ajouter que le rédacteur

avait déjà rédigé un autre journal à Ottawa. Il attaquait si souvent les religieuses institutrices que je dus le faire avertir, que s'il continuait à écrire dans un sens si injustement défavorable, je devrais dénoncer son journal. Ce journal a cessé presque immédiatement de paraître.

Maintenant il est facile de voir comment on se préparait à faire vibrer la corde nationale pour réussir à faire de l'Université d'Ottawa, non pas simplement une université de langue anglaise, mais une université exclusivement irlandaise. Je regrette de dire que certains hommes font passer leurs intérêts propres avant ceux des âmes, les intérêts mal entendus, cependant, de leur race avant ceux de l'Eglise.

Le grand malheur des Irlandais est d'être trop souvent exploités par certains de leurs nationaux qui, pour arriver à leurs fins, pour obtenir des positions honorables et lucratives, soulèvent souvent jusqu'au fanatisme, leur patriotisme bien naturel et les portent à des excès qui tournent au désavantage de la société civile et de la société chrétienne.

A présent il sera utile de faire brièvement l'historique de l'Université d'Ottawa.

Mon illustre prédécesseur, feu Mgr Joseph-Eugène Guigues, O. M. I., premier évêque d'Ottawa (autrefois Bytown), sacré le 30 juillet 1848, n'eut rien de plus à cœur que de construire et d'ouvrir, dès les premiers mois de son épiscopat, un collège classique où la jeunesse, recevant une instruction chrétienne et appropriée aux besoins de cette partie du pays, pourrait se préparer à remplir les fonctions les plus honorables dans l'Eglise et dans l'Etat, et assurer par là aux catholiques du Canada central, une légitime part d'influence.

Voyant son diocèse occupé par deux populations dont les intérêts principaux ne peuvent être que les mêmes, quoi qu'il en soit des intérêts secondaires, Mgr Guigues s'est dit, comme le rapporte le "Courrier d'Ottawa" du 17 avril 1861 : "Il est de la plus haute importance d'unir ces deux peuples (Irlandais et Canadiens-Français) appelés à vivre sur le même sol, et à combattre pour les mêmes intérêts.

Rien de plus désirable que de faire disparaître l'antipathie et les préjugés qui existent généralement entre les différentes races et qui naissent la plupart du temps du défaut de connaissance qu'ont ces races, les unes des autres. Que faire pour obtenir ce résultat ? Etablir une maison d'éducation offrant absolument les mêmes avantages aux deux populations, attirera nécessairement les enfants qui, vivant et grandissant ensemble,apprendront dès l'enfance à se connaître et à s'estimer, et ainsi ils pourront, en conservant chacun tout ce qu'il y a de noble dans le sentiment national, se préparer à combattre de concert et avec intelligence, les nobles combats de la religion et de la patrie."

J'ai été un des premiers à entrer comme élève dans ce collège. Je ne l'ai quitté qu'après mon ordination à la prêtrise, le 19 décembre 1863. Il m'a été donné de constater que la pensée de Mgr Guigues n'avait cessé d'être la pensée dirigeante des supérieurs, directeurs et professeurs du Collège, pendant tout ce temps-là. Les prêtres les plus anciens du diocèse ont constaté le même esprit.

Lorsqu'en 1874 je devins évêque d'Ottawa, je me suis aperçu qu'un certain esprit de nationalité commençait à se montrer. Il a été combattu assez efficacement pour le plus grand bien de tous. Cette tentative actuelle, bruyante et extraordinaire de quelques Irlandais pour le ranimer, sera je l'espère de la grâce de Dieu et de la suprême décision du Saint-Siège, la dernière qui sera faite.

Le collège fut d'abord incorporé (c'est-à-dire reçut la reconnaissance civile) sous le nom de Collège de Bytown, le 30 mai 1849. En 1861, le nom fut changé par le parlement en celui de Collège d'Ottawa. En 1866, le parlement du Canada accorda à ce Collège d'Ottawa les pouvoirs et privilèges d'une université.

Voici la traduction française du document soumis au parlement pour obtenir la charte universitaire :

"La population des comtés (suivent les noms) avoisinant la cité d'Ottawa, tant dans la province du Haut-Canada (aujourd'hui Ontario) que dans celle du Bas-Canada (aujour-

d'hui la province de Québec), est d'après le recensement officiel de 1860, de 263,579, dont 75,272 sont d'origine française. La population catholique du même district est de 132,391."

(La population française étant de 75,272, la population catholique anglaise n'est donc que de 57,119. L'excédent de la population catholique française est par conséquent de 18,153.)

" La population actuelle (1866) de ces comtés peut être estimée à 355,791, à un accroissement de 35 %, ce qui donnerait une population française de 101,617 sur une population catholique de 177,727. (La population catholique anglaise n'est donc que de 76,110; l'excédent de la population catholique française est par conséquent au bout de six ans de 35,507. En 1860, l'excédent français est de 18,153; en 1866 il est de 35,507.)

" Cette institution (le Collège d'Ottawa) est particulièrement importante à cette partie du pays, particulièrement à la nombreuse population française qui, sans elle, serait en une mesure privée des avantages d'une éducation supérieure. C'est pourquoi, afin de rendre cette Institution digne de sa position dans la capitale (de tout le Canada), et de lui permettre de conférer tous les avantages et bienfaits d'une éducation universitaire, on demande au parlement d'accorder à ce Collège les pouvoirs d'université."

C'est surtout et *particulièrement* pour assurer à la *population française du Canada central* les avantages d'une Université que le parlement a consenti à concéder au Collège d'Ottawa les pouvoirs d'une université. Il ne s'agit pas seulement des comtés d'Ontario qui avoisinent la cité d'Ottawa, mais également des comtés de la province de Québec dont la plupart restent enfermés dans la province ecclésiastique d'Ottawa, ou en sont limitrophes.

Pour obtenir l'assentiment des députés, on leur fait voir que si les catholiques de langue anglaise pourront profiter des avantages que cette université offrira à ses élèves, on la réclame particulièrement (Le mot que je souligne est officiellement employé) en faveur de la population française

qui dès 1860 surpasse de 18,153 la population anglaise et six ans après, de 35,507.

Cet accroissement rapide de la population française de cette partie du pays, est une preuve manifeste que ceux qui avaient fait valoir les droits de cette population à une université, avaient eu pleinement raison.

Aussi il n'est venu à la pensée de personne, pas même des députés de Québec, que l'Université Laval devait suffire aux besoins de la population catholique française de ce district central.

Le fait est donc acquis : une charte d'université a été demandée et accordée au Collège d'Ottawa spécialement pour l'avantage de la population française.

En 1885, la législature d'Ontario étend les pouvoirs de l'Université d'Ottawa, et l'autorise à s'affilier des collèges, pourvu que ce ne soient point des collèges de la province qui étaient et sont encore anglais. Nouvelle preuve que l'Université d'Ottawa avait été reconnue par l'Etat, surtout pour l'avantage des catholiques français.

Le 5 février 1889, Sa Sainteté Léon XIII a élevé le Collège d'Ottawa au rang d'Université catholique.

Avant d'obtenir cette faveur, qui excite toujours en moi la plus vive reconnaissance, j'ai dû la demander plusieurs fois. Pendant dix ans, j'ai profité de toutes les circonstances qui me paraissaient favorables pour réitérer ma demande. Mes instances ont été fréquentes auprès de la Sacrée Cong. de la Propagande. J'ai recherché l'appui des évêques canadiens-français. Le 26 février 1881, ils ont consenti à me l'accorder. Le document qui en fait foi est à la Propagande. J'en ai une copie certifiée par Mgr D. Jacobini, alors secrétaire de cette Sacrée Cong. Je la cite dans ma supplique à Sa Sainteté, datée à Rome, le 21 novembre 1888, qui se trouve aussi sans doute dans les archives de cette même Cong. Dans cette supplique, je fais l'historique de mes démarches, de mes instances, et je donne les raisons qui militent en faveur de l'érection du Collège d'Ottawa en Université catholique.

Je n'ai pas cherché l'appui des évêques d'Ontario, préci-

sément parce que l'Université d'Ottawa devait particulièrement offrir ses avantages aux élèves canadiens-français.

En suppliant le Saint-Siège d'élever le Collège d'Ottawa au rang d'Université catholique, je lui demandais : 1° de le reconnaître comme Université pour les fins pour lesquelles il avait été fondé ; 2° de l'autoriser à conférer les grades académiques en philosophie, en théologie, en droit canonique, etc., sciences toujours enseignées en latin. Il n'était donc pas question de faire du Collège d'Ottawa une université anglaise, encore moins une université irlandaise, comme le veulent les signataires du mémoire. La pensée ne m'en est jamais venue à l'esprit. Elle ne pouvait pas me venir, puisque la charte civile avait été accordée pour des catholiques français.

Je n'ai jamais pu soupçonner que quelques Irlandais auraient l'audace de soulever pareille question. Mais il en est cette fois comme de tant d'autres fois, que pour arriver à certains buts politiques, pour s'assurer une position convoitée, on s'efforce de faire appel au patriotisme des Irlandais, on crie bien haut qu'on n'a pas justice ; et celui qui crie le plus fort dit : "Je vais vous faire rendre justice ; aidez-moi." Des exemples pourraient être cités en grand nombre, et en Irlande et au Canada.

Les signataires du mémoire parlent si peu en réalité, au nom des catholiques anglais d'Ontario, qu'aucun des journaux catholiques de la province publiés en anglais n'a entretenu ses lecteurs de la question qu'ils ont soulevée. "L'Union" seule (The Union), journal dont j'ai parlé, a soutenu leur cause.

Une grande fête a été célébrée à Ottawa au mois d'octobre 1889, à l'occasion de l'inauguration de l'Université catholique d'Ottawa. La plupart des évêques du pays assistaient à cette fête.

Quoiqu'ils aient tous été invités à cette inauguration, les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques de Toronto et de Kingston ont brillé par leur absence. Le bref de l'érection canonique de l'Université d'Ottawa leur apprenant qu'ils pouvaient lui affilier leurs collèges, leur

avait été envoyé en temps opportun. Plusieurs n'en ont pas même accusé réception. L'absence de ces prélats a été fort remarquée,

Si cette université avait pu être considérée comme université anglaise, j'en ai connu parmi ces évêques qui se seraient fait un devoir de venir le dire publiquement. Mais paix aux morts! Toutefois, si Votre Eminence veut recevoir ce que j'ai écrit sur les prétentions qu'ils ont tant de fois émises au sujet du diocèse d'Ottawa, elle trouvera sans nul doute dans les archives, les protestations que j'ai faites quand les archevêques et évêques des provinces ecclésiastiques d'Alexandria, ont voulu démembrer celui d'Ottawa, et venir s'emparer même du cimetière catholique de cette ville qui se trouve à un mille environ des limites de la cité.

Je suis heureux de dire que les deux nouveaux archevêques de Toronto et de Kingston se montrent tout à fait sympathiques aux Canadiens-Français.

En 1874, pendant la vacance du siège épiscopal d'Ottawa, les supérieurs des Oblats et les directeurs de l'Université d'Ottawa, dans le but d'attirer plus d'élèves irlandais, qui, généralement n'aiment guère à apprendre et surtout à parler le français, pour faciliter aux Canadiens-Français l'étude de l'anglais, décidèrent de choisir l'anglais comme langue officielle de leur établissement, et de donner l'enseignement classique en cette langue, celui de la philosophie, du droit canonique, de l'Ecriture sainte devant être en latin, tout en donnant un cours de langue française aux élèves canadiens-français et aux irlandais qui seraient disposés à le suivre.

Peu après ma consécration, le 28 octobre 1874, je fus informé de ce changement et je crus bon de laisser faire, sachant bien que les Canadiens-Français apprendraient leur langue et en même temps l'anglais. Cette attitude de ma part n'a pas toujours été approuvée par les évêques qui avaient appuyé ma demande pour obtenir la reconnaissance canonique de l'Université d'Ottawa.

En 1890, étant à Rome pour traiter de l'érection d'un nouveau diocèse qui avait appartenu à la province ecclé-

siastique d'Ottawa, répondant au mémoire de feu Mgr Fabre et à la lettre collective du métropolitain et des évêques suffragants de Montréal, qui s'opposaient à cette érection, et surtout à ce que le diocèse fît partie de la province d'Ottawa, j'eus l'occasion d'affirmer hautement que l'Université d'Ottawa n'était pas une université anglaise, quoique le cours commercial et le cour classique se donnassent en anglais.

Dans cette lettre collective, ces évêques disaient: " Par suite de la direction qui lui est donnée, la province ecclésiastique d'Ottawa tend à prendre une physionomie de plus en plus anglaise....., l'Université d'Ottawa est anglaise dans son enseignement." Voilà le reproche qu'on m'adressait.

Je répondais ainsi : " Il est vrai que l'archevêque d'Ottawa, comprenant ses devoirs envers tous ses diocésains, sans acception de personne ou de nationalité, cherche toujours à rendre pleine justice à la population anglaise de son diocèse...... ; mais la province ecclésiastique ne tend pas, loin de là, à prendre une physionomie anglaise.

"Elle tend tout au contraire à prendre de plus en plus une physionomie française." (Ma réponse à la Prop. est du 14 novembre 1890).

"Les statistiques officielles que l'archevêque d'Ottawa a citées en 1882, en demandant la création du vicariat de Pontiac (aujourd'hui diocèse de Pembroke), le prouvaient déjà surabondamment. Depuis lors le mouvement d'immigration canadienne-française s'est accentué.

"Sur la centaine de paroisses et missions de ce diocèse, il n'y en a qu'une quinzaine qui soient composées exclusivement de catholiques de langue anglaise ; tandis qu'il y en a plus de cinquante entièrement canadiennes-françaises.Dans les autres, à part quatre ou cinq, où les deux nationalités sont à peu près représentées, la grande et presque toujours la très grande majorité est formée de Canadiens-Français. (suit une citation d'un travail remarquable sur le mouvement de la population catholique dans l'Amérique anglaise

publié par M. F. Rameau de St-Père, savant français qui a fait deux voyages au Canada pour préparer son travail. Il y parle de l'accroissement extraordinaire des Canadiens-Français et de la diminution des catholiques anglais, citant précisément pour exemple les comtés de Russell et Prescott, qui forment une grande partie du diocèse d'Ottawa dans l'Ontario).

Je continue alors ma réponse : " Voilà un témoignage qui doit avoir plus de force que l'affirmation sans preuve des révérends Prélats de la province de Montréal. Non, la direction donnée à la province d'Ottawa n'est pas anti-française, elle n'est pas non plus anglaise. Elle est catholique avant tout et le résultat qui doit être dans les desseins de la Providence, en a été favorable aux Canadiens-Français surtout, sans être injuste à l'égard des catholiques anglais.

11.—Mais l'Université d'Ottawa n'est-elle pas anglaise dans son enseignement ? Il serait facile de répondre si les Révérendissimes Prélats avaient exprimé leur pensée en d'autres termes. Tâchons alors de répondre de manière qu'il ne puisse pas se trouver d'équivoques.

1° Sa Sainteté le Pape Léon XIII a fait du Collège d'Ottawa une Université catholique.

2°—Cette Université catholique a été érigée pour la province ecclésiastique d'Ottawa avec faculté pour les évêques d'Ontario d'y affilier leurs 3 collèges. (Voir bref d'érection).

3°—Il n'y a rien dans les statuts qui vont être incessamment soumis à l'approbation du Saint-Siège, qui fasse de l'Université d'Ottawa une université anglaise.

4°—Cette université est destinée à répondre aux besoins de la jeunesse de la province ecclésiastique d'Ottawa et même des provinces de Toronto et de Kingston, si les évêques veulent y agréger leurs institutions.

5°—L'Université d'Ottawa a été confiée à la direction de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, congrégation dont la maison-mère est en France.

6°—Pour répondre à des besoins vraiment sentis, la lan-

gue anglaise a été en usage au Collège d'Ottawa dans l'enseignement du cours classique et du cours commercial...... L'intérêt bien entendu des Canadiens Français est d'apprendre la langue anglaise en même temps que leur langue maternelle. Ils trouvent au Collège d'Ottawa cet avantage donné aussi aux Anglais qui le désirent, d'apprendre les deux langues."

Ce qu'il a alors écrit prouve que l'Archevêque d'Ottawa ne futpas pour une université anglaise, et que cependant lui-même aussi bien que la Congrégation des Oblats et les directeurs du Collège d'Ottawa, ont continuellement cherché à donner et aux Irlandais et aux Canadiens-Français, tous les avantages que pouvaient réclamer les deux populations.

L'Archevêque d'Ottawa n'a jamais demandé autre chose qu'une université catholique pour l'avantage des catholiques, particulièrement des catholiques canadiens-français car la charte civile avait été demandée et obtenue particulièrement pour eux ; il n'a jamais demandé et personne n'a demandé une université anglaise.

Quand on a voulu insinuer que cette université était anglaise, il a protesté contre l'insinuation. Il profite de l'occasion présente pour protester hautement contre les prétentions des signataires du *Mémoire*, et il proteste de toutes les forces que peut donner à un évêque la certitude acquise pendant vingt-huit ans d'épiscopat, que leur admission tournerait au détriment de l'oeuvre de l'Université, au détriment de la paix et de l'harmonie qu'il a constamment travaillé à maintenir entre les deux populations irlandaise et française.

Les Irlandais qui ont signé le mémoire sont peu nombreux, et n'ont certainement aucune mission de parler au nom des catholiques de langue anglaise de la province d'Ontario. Il n'y en a aucun qui jouisse d'une grande influence. Presque tous les employés du gouvernement fédéral (Dominion Civil Service) sont de cette classe d'employés tout à fait secondaires qui ne jouissent pas de plus de considération que les commis d'un marchand. Les entrepreneurs menuisiers

et autres (contracteurs) sont des hommes qui ne savent guère ce que peut être une université.

Les avocats et autres dont les noms figurent au mémoire ne se sont fait remarquer ni par leur succès au Barreau, ni par leur influence dans les affaires publiques, ni par les œuvres qu'ils ont faites, ni par leur générosité, à une ou deux exceptions près. Pour ce qui est de la générosité, l'un de ceux qui avaient promis une certaine somme à l'Université n'en a encore payé que la moitié.

Celui qui s'intitule le *gouverneur* de la prison, n'est autre chose que le *geôlier*. Ces messieurs sont de bons catholiques ordinaires. Ils ont essayé d'obtenir d'autres signatures, mais ils n'ont pas réussi.

Maintenant, je vais m'occuper des différentes parties de leur mémoire. En ne donnant que le chiffre des enfants qui fréquentent les écoles séparées catholiques de la province d'Ontario, ces messieurs ne font aucunement attention à ce que la charte civile de l'Université a été accordée, non en faveur des enfants de toute cette province, mais d'une partie seulement et d'une partie encore plus grande de la province de Québec. Ils semblent ignorer que l'érection canonique a été accordée principalement en faveur de la province ecclésiastique d'Ottawa, dont le territoire est très considérablement plus grand dans la partie comprise dans la province de Québec, que dans celle située dans la province d'Ontario. Mais est-ce bien oubli ? Est-ce bien ignorance ? A qui la faute, si un bon nombre d'enfants ne reçoivent pas les avantages d'une haute éducation ? Les journaux de langue anglaise publiés dans la province d'Ontario, comme plusieurs des Etats-Unis, reprochent souvent aux catholiques parlant l'anglais, d'envoyer leurs enfants dans des institutions protestantes, quand il y a des collèges catholiques qui offrent tout autant d'avantages au point de vue de l'instruction, et donnent la seule éducation qui convienne à notre jeunesse, l'éducation chrétienne et catholique. Pareil reproche n'est pas fait aux catholiques de langue française.

Il est vrai que la province d'Ontario n'a qu'une université

catholique, celle d'Ottawa. Mais cette université ne fait encore que l'oeuvre d'un cours classique et d'un grand séminaire. Elle n'a et ne peut avoir encore, ni les lois qui régissent la province, des écoles de médecine, de droit, etc., Université anglaise, elle ne ferait pas plus qu'elle ne fait actuellement. La haute éducation qu'elle donne, les autres collèges catholiques de la province d'Ontario la donnent aussi, et la donnent aux enfants et aux jeunes gens de langue anglaise. Il est faux de dire que ces collèges n'ont pas les mêmes moyens de la donner que l'Université d'Ottawa, car les trois autres grands collèges sont dirigés par des congrégations religieuses, tout comme l'Université d'Ottawa, et que l'autre est sous la direction de prêtres séculiers et de professeurs laïques que tant d'Irlandais estiment être généralement supérieurs aux professeurs religieux.

Le Collège St Michel, à Toronto, est confié à la congrégation des Pères de St Basile. Ces Pères ont, tout dernièrement, fait appel à la générosité des catholiques de Toronto, et déjà on commence la construction d'un corps de bâtisse qui va considérablement augmenter cet établissement. Ce collège, qui est affilié à l'Université protestante de Toronto, a 170 élèves. Dans les écoles paroissiales du diocèse, il y en a six mille cinq cent soixante-trois. Il semble que ce nombre étant tel, (c'est le chiffre officiel) le collège diocésain devrait, si les catholiques de langue anglaise tiennent réellement à faire donner une éducation supérieure à leurs enfants, devrait, dis-je, avoir plus d'élèves.

Le collège de l'Assomption, dans la ville de Sandwich, ancien siège épiscopal du diocèse de London, est dirigé par les Pères de St Basile. Il y a 150 élèves. Il y a neuf mille élèves dans les écoles paroissiales.

Le Collège de St Jérôme, à Berlin, diocèse d'Hamilton, est sous la direction des Pères de la Résurection. Il n'a que cent élèves. La population scolaire des écoles paroissiales est de cinq mille deux cent quarante-sept.

Dans ces trois collèges, on donne un cours classique complet, y compris celui de la philosophie.

Dans le collège de Régiopolis, dans la ville de Kingston, le cours classique n'est pas complet, quoique on y enseigne le grec et le latin. Mille soixante-trois élèves sont instruits dans les écoles paroissiales. Dans toute la province d'Ontario, les écoles paroissiales sont les écoles séparées catholiques.

Ces quatre collèges sont des collèges anglais ; pourtant le collège de St Jérôme est probablement plus spécialement pour les allemands catholiques, assez nombreux dans la province d'Ontario, soit 34, 471 d'après le dernier recensement.

Comment les signataires du mémoire peuvent-ils dire que les catholiques de langue anglaise ne peuvent pas trouver, dans les collèges les avantages d'une éducation supérieure ? Veulent-ils dire que les Pères de St Basile, les Pères de la Résurrection, les prêtres séculiers et les professeurs laïques sont incapables de donner à leurs élèves l'instruction et l'éducation qu'ils promettent à leurs parents de donner ? Ce serait une injure gratuite, une véritable insulte à ces Pères dévoués, à ces professeurs religieux ou séculiers, zélés, intelligents et capables, mais ce ne serait les injurier et les insulter que de la même manière qu'ils injurient et insultent les Pères Oblats. Il ne peut être question de moyens pécuniaires, s'ils sont si généreux et peuvent si facilement trouver de l'argent. Alors pourquoi les catholiques de langue anglaise des diocèses des provinces ecclésiastiques de Toronto et de Kingston ne versent-ils pas, entre les mains de leurs évêques respectifs, les sommes nécessaires pour le maintien et le développement de leurs collèges que nulle considération ne peut amener à fermer ? Les signataires du *mémoire* disent *que ces différents collèges n'ont pas les moyens de s'attirer la confiance des gens et d'attirer à leur cours d'études ceux qui ont quelque ambition.*

Je crois que c'est encore là une injure gratuite et une véritable insulte, mais ce qu'ils affirment prouverait que le Collège d'Ottawa a déjà démontré qu'il faisait l'œuvre que l'Eglise lui a confiée. Il est vrai que les élèves Canadiens-Français en forment la très grande majorité.

Oui, le Collège d'Ottawa a toujours marché de progrès en progrès grâce à la générosité de la Congrégation des Oblats, congrégation française, grâce au zèle, au dévouement, à l'abnégation des religieux français surtout, que ces vingt-quatre Irlandais traitent, au cours de leur *mémoire*, d'étrangers à ce pays, grâce aux sommes énormes que la Congrégation des Oblats a dépensées pour les grandes et monumentales constructions qu'elle a fait élever à Ottawa.

Il est faux de dire que l'Université Laval puisse subvenir aux besoins des Canadiens-Français de la province ecclésiastique d'Ottawa. De fait, ils n'en suivent pas les cours. D'ailleurs les Canadiens-Français du diocèse d'Ottawa ne sont pas obligés d'envoyer leurs enfants dans des collèges ou à une université en dehors de leur diocèse, lorsqu'ils ont ce qui leur faut chez eux, ce qui a été établi *particulièrement* pour eux.

Jamais l'Archevêque d'Ottawa ne pourra consentir à ce que la grande, la très grande majorité de la jeunesse de son diocèse aille chercher son instructton à l'étranger, lorsqu'il peut et doit la faire donner dans sa ville épiscopale. C'est déjà assez pour lui de constater que plus de soixante jeunes Canadiens-Français vont faire leur cours classique dans un collège d'un diocèse limitrophe du sien, pour la principale raison que l'enseignement se donne trop en anglais au Collège ou Université d'Ottawa. Ce nombre serait de beaucoup augmenté si le Collège était proclamé université anglaise.

Dès qu'il a été connu que quelques Irlandais avaient la prétention d'obtenir une telle proclamation, si un prêtre n'avait pas réussi à calmer des Canadiens-Français influents, il aurait pu se produire une protestation générale des Canadiens-Français. On leur a fait entendre que leurs droits seraient maintenus, et ils sont restés calmes. Cependant. ils ont applaudi un des leurs qui n'a pas craint de dire, dans un discours public, à l'occasion d'une élection municipale, que certaine clique d'Irlandais se montrait plus ennemie des Canadiens-Français que les protestants euxmêmes. Celui-là a été élu d'emblée. J'ai dû moi-même cal-

mer certains Canadiens-Français influents, très froissés et très excités par la démarche faite par les signataires du *mémoire*.

Je souscris volontiers et de grand coeur à toutes les louanges qu'ils adressent à l'Université Laval, mais je ne puis manquer de voir dans la manière d'adresser ces louanges l'accusation injuste lancée indirectement contre la Congrégation des Oblats et les directeurs de l'Université d'Ottawa. Je proteste vivement contre l'insinuation très apparente que la dite Congrégation n'a pas suivi la direction et les instructions du S. Siège. Une Congrégation qui a accepté les missions les plus difficiles, au Canada, où ses pères et ses évêques passent leur vie au milieu des sauvages, jusque dans les froides régions les plus rapprochées du pôle nord, les missions si pénibles de l'Afrique, etc... tout aussi généreusement que les missions et les oeuvres qu'elle érigé en Australie, en Angleterre, en Irlande, en Belgique, en Hollande tout aussi bien qu'en France, ne manque pas d'obéir à tous les ordres émanant du S. Siège, et se fait un devoir de se rendre à ses moindres désirs. Cette Congrégation s'emploie partout au bien des âmes, sans acception de personnes, et travaille avec le même zèle au salut des peuples à quelque race que ce soit qu'ils appartiennent, et quelle que soit la langue qu'ils parlent.

Je suis forcé de dire, ici, que, à Ottawa, les Irlandais qui ont fait des oeuvres, construit des orphelinats et asiles, des écoles, ont montré de la générosité, ont fait ces oeuvres, à la condition *sine quâ non*, que tout serait à l'avantage exclusif de leurs nationaux.

Les catholiques d'Ontario ne se sont jamais occupés de venir en aide au Collège d'Ottawa. Si deux riches Irlandais, un d'Ottawa, et l'autre de Toronto, ont donné chacun une somme d'argent, ils l'ont donnée à la demande, j'allais dire à la supplication du recteur d'alors. C'est sous son influence particulière et à cause de l'amitié personnelle qu'ils avaient pour lui qu'ils ont été amenés à faire cette générosité. Je dois le répéter, tout ce qui a été fait pour l'Université, c'est la Congrégation française des Oblats, ce sont

les missionnaires français et canadiens-français qui l'ont fait.

Pour ce qui est de l'obtention de la charte civile, il aurait été vraiment étonnant que les députés irlandais nommés dans le *mémoire* se fussent refusés à voter pour la faire accorder par le Parlement. Mais le fait qu'ils ont voté en faveur de la demande de la charte civile prouve qu'ils la voulaient comme elle avait été demandée *principalement* en faveur des Canadiens-Français, ainsi que je l'ai clairement démontré plus haut.

Comme je l'ai dit aussi plus haut, il est vrai que, depuis 1874, l'enseignement, dans le cours commercial et dans le cours classique a été donné en anglais, j'en ai fait connaître la raison ; c'était pour attirer les élèves de langue anglaise, et faire tout le bien possible. Plusieurs des signataires doivent leur position à l'instruction qu'ils ont reçue, surtout des professeurs français, au collège d'Ottawa.

Quoique l'enseignement se donne en anglais, dans ces deux cours seulement, et que, par déférence pour les susceptibilités des Irlandais l'on ait déclaré que l'anglais *est* "la langue officielle" s'il est vrai que durant quelques années, le nombre des élèves de langue anglaise a été plus considérable, il est aussi vrai que, actuellement, les élèves de langue française sont de beaucoup plus nombreux.

Notons, d'abord, qu'en 1866, quand la charte civile a été accordée, par le Parlement, le nombre des élèves, pour les années précédentes, a été mentionné, dans le document soumis aux députés. Le nombre moyen avait été de cent cinquante, dont cinquante seulement de langue française. Cependant, les pouvoirs universitaires ont été accordés au Collège d'Ottawa surtout pour les Canadiens-Français. On voyait déjà quel serait l'accroissement constant de ces Canadiens.

Quelle est, aujourd'hui, la proportion des élèves de langue anglaise et de langue française ? Voici les chiffres qui me sont fournis par le Père Recteur de l'Université. Il y a 224 élèves de langue française dont cent trente appartiennent à la province ecclésiastique d'Ottawa, dont le terri-

toire s'étend beaucoup plus dans la province civile de Québec que dans celle d'Ontario, 79 viennent des autres parties du Canada, et 15 des Etats-Unis d'Amérique.

Il n'y a que 146 élèves de langue anglaise, dont 63 de la province ecclésiastique d'Ottawa, 1 seul du diocèse de Toronto, 12 de celui de Kingston, 10 de celui de Peterborough, 1 seul du diocèse de Hamilton, 22 des autres parties du Canada, et 34 des Etats-Unis d'Amérique.

Il y a dont actuellement, 78 élèves de langue française de plus que de langue anglaise. Depuis que le collège est devenu Université, les élèves français ont augmenté de cinquante à deux cent vingt quatre, soit de cent soixante-quatorze, et les élèves anglais de cent à cent quarante six soit seulement de 46.

Il est évident que les catholiques de langue anglaise des provinces ecclésiastiques de Toronto et de Kingston ne considèrent pas l'Université d'Ottawa comme le collège où ils doivent envoyer leurs enfants, car il n'y en a que vingt sept en tout qui y viennent recevoir l'instruction.

Il en vient presque autant des autres parties du Canada, c'est-à-dire vingt-deux et plus des Etats-Unis, c'est-à-dire trente-quatre, en tout cinquante six.

Si l'Université d'Ottawa devait être anglaise, ce ne serait donc pas tant pour les catholiques anglais, ou plutôt irlandais des provinces de Toronto et de Kingston, mais surtout pour ceux d'ailleurs puisque ceux-ci sont plus du double de ceux de ces provinces ecclésiastiques en dehors de ceux d'Ottawa.

Les archevêques et évêques d'Ontario ne verraient pas d'un bon oeil leurs diocésains venir en grand nombre à l'Université d'Ottawa. Ils auraient raison, car leurs propres collèges n'auraient plus alors le nombre d'élèves voulu pour les maintenir. C'est probablement pour cette raison qu'ils n'ont pas voulu affilier à l'Université d'Ottawa leurs collèges.

Afin de bien entrer dans l'esprit du S. Siège, l'Université d'Ottawa a demandé à la Législature d'Ontario de lever l'empêchement légal qu'elle avait créé, en 1885, l'empêche-

ment d'affilier des collèges de la province d'Ontario. Son désir était de rendre aux collèges catholiques de cette province le service de permettre à leurs élèves d'obtenir les grades académiques, sans avoir recours à une université protestante. Tout ce qu'elle a obtenu, en 1891, a été de pouvoir s'affilier les collèges qui n'étaient pas, à cette date, affiliés à l'université protestante de Toronto. Cette clause est un obstacle à l'affiliation du Collège St-Michel de Toronto. Cependant, les autres institutions n'ont pas davantage exprimé le désir de s'affilier.

La Congrégation des Oblats a fait preuve, dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, de son obéissance au S. Siège. Elle a eu recours à la Législature pour faire lever le seul obstacle existant à l'affiliation des autres collèges d'Ontario. Elle a fait tout ce qui était possible de son côté.

Le passage que les signataires du *mémoire* citent du Bref érigeant le Collège d'Ottawa en université, ne prouve nullement leur prétention. En effet, cette partie du Bref règle uniquement ce qui suit: 1° L'Archevêque d'Ottawa doit toujours être le chancelier apostolique; 2° L'Archevêvue d'Ottawa et les autres évêques de la province ecclésiastique de Toronto (maintenant divisée en province de Toronto et province de Kingston) qui affilieront à l'Université leurs séminaires, leurs collèges et autres institutions semblables, devront voir à ce que l'enseignement soit en tout conforme à la vraie et saine doctrine catholique: "ut...... rectae sanaeque doctrinae tuendae in eadem Universitate praesint"; 3° Comme le fait l'Université de Québec (Laval), l'Université d'Ottawa comptera parmi ses élèves, ceux qui étudient dans les collèges affiliés, et leur accordera les mêmes privilèges qu'elle octroye à ceux qui suivent ses cours à Ottawa. Les droits de l'Archevêque d'Ottawa sont tout à fait sauvegardés et d'autant mieux qu'il est revêtu de l'autorité supérieure en sa qualité de chancelier apostolique. Or, le droit, ou encore mieux le devoir sacré de l'Archevêque est, avant tout, de faire donner à la jeunesse du diocèse l'instruction et l'éducation qui lui permettra, non seulement

d'apprendre à vivre chrétiennement, mais aussi à pouvoir arriver à se créer une honnête existence, soit dans les métiers, soit dans le commerce, soit dans les professions libérales, etc., soit particulièrement à l'état religieux ou à l'état ecclésiastique. C'est dans son collège diocésain qu'il doit trouver ceux qui, ayant une vocation au sacerdoce, doivent être préparés à exercer, avec fruit pour les âmes, le saint ministère; c'est dans son collège et son grand séminaire qui est partie de l'Université, qu'il doit les faire instruire afin que, devenus prêtres, ils puissent convenablement administrer les paroisses de son diocèse et parler, comme il convient, les langues en usage parmi les paroissiens. Or, la très grande majorité des catholiques du diocèse d'Ottawa est de langue française. Je vais donner les chiffres qui le prouvent. Ce sont ceux qui lui sont fournis par les curés tant les Irlandais que les Français.

La population actuelle totale est 139,685, soit 25, 064 familles, en 1901. Le nombre des familles canadiennes-françaises est de 20,441, et celui des familles de langue anglaise n'est que de 4,623. Il y a donc 15,818 familles canadiennes-françaises de plus que de familles parlant l'anglais, et personne n'ignore que les familles canadiennnes-françaises en sont surpassées en nombre chez aucun peuple du monde.

Il est utile d'ajouter que ce sont les Canadiens-Français qui s'accroissent le plus et le plus vite. Je le prouve.

En 1891, la population totale du diocèse d'Ottawa n'était que de 118,373, toujours d'après le recensement des curés, c'est-à-dire de 21,183 familles dont 16,669 familles canadiennes-françaises et 4,514 familles de langue anglaise. Il y avait déjà 12,155 familles canadiennes-françaises de plus que de familles anglaises.

Donc, dans les dix dernières années, le nombre des familles canadiennes-françaises s'est accru de 3,772, tandis que le nombre de familles de langue anglaise ne s'est accru que de cent neuf.

L'Archevêque d'Ottawa est donc tenu en conscience à se refuser à reconnaître l'Université d'Ottawa comme université anglaise, car il a le devoir strict d'assurer l'instruc-

tion des Canadiens-Français, out en offrant les mêmes avantages à ses diocésains de langue anglaise. Il ne manque pas de le faire, puisque l'enseignement se donne en anglais dans le cours où il se donne en langue vulgaire. Pourtant, il faut bien le dire, le nombre des Canadiens-Français devenant de plus en plus considérable, il est urgent de doubler les cours, c'est-à-dire de faire donner l'enseignement en français aux Canadiens-Français, et en anglais aux Irlandais. C'est ce qu'il faut faire sans retard. Il y a même déjà un commencement d'exécution de ce plan qui s'impose, étant donné la proportion des Français aux Anglais—de 224 à 146.

Un autre point important à noter est celui-ci. La population catholique totale d'Ontario, d'après les recensements officiels faits par le Gouvernement Fédéral, était, en 1891, de 258,300, et, en 1901, de 290,355, l'accroissement des catholiques pendant ces dix années n'a été que de 32,055. Or, d'après les mêmes recensements, la population catholique de langue française étant, en 1891, de 101,123, et, en 1901, elle était de 161,368. Elle a donc augmenté de 60,245. Or comme la population catholique totale ne s'est accrue que de 32,055, la population catholique de langue anglaise a, par conséquent, diminué de 28,190. L'Archevêque d'Ottawa regrette de constater cette diminution de la population irlandaise, car il reconnaît ses nobles qualités, sa grande foi, sa générosité pour les oeuvres catholiques, au moins quand il s'agit d'oeuvres dont les Irlandais bénéficient.

Il est donc de toute évidence que l'Archevêque d'Ottawa ne peut pas mettre à l'arrière plan, encore moins à la porte de l'Université, les Canadiens-Français, ni les professeurs et directeurs français. Les Irlandais devraient être plus satisfaits de la part si large qu'on leur fait à l'Université.

Il n'y a absolument aucune expression dans les Constitutions ou statuts donnés par le S. Siège à l'Université d'Ottawa, qui puisse donner l'idée que Sa Sainteté ait voulu en faire une université anglaise. Toujours elle est appelée uniquement université catholique. Il n'est jamais dit, ni

dans le Bref, ni dans les Constitutions, que l'enseignement sera donnée dans une langue plutôt que dans l'autre.

Le Saint Siège a bien voulu donner des Constitutions propres pour les facultés de philosophie, de théologie, de droit canonique pour un cours supérieur, mais il a laissé aux autorités universitaires à régler le détail des programmes à suivre, etc..... dans le cours classique, comme dans le cours commercial.

Je le répète, il n'a jamais été question, à Rome, d'établir une université anglaise. Puisque la charte civile avait été accordée principalement en vue des avantages qu'offrirait aux Canadiens-Français l'Université d'Ottawa, le Saint Siège, s'il avait voulu que cette université fut anglaise, et changer ainsi sa destination, il l'aurait certainement dit, soit dans le Bref d'érection, soit dans les Constitutions, soit dans un autre document. Il ne l'a pas fait.

Cependant, comme le Saint Siège est toujours généreux dans les privilèges qu'il accorde, il a voulu étendre ceux de l'Université d'Ottawa, ainsi qu'il l'a fait pour celle de Laval. Aussi, de même que l'Université de Québec a le droit de s'affilier des collèges et séminaires des provinces ecclésiastiques de Québec et de Montréal, celle d'Ottawa peut aussi s'affilier les collèges et séminaires, non seulement de la province ecclésiastique d'Ottawa, tant dans l'Ontario que dans la partie provinciale de Québec, qui lui appartient mais aussi dans les provinces ecclésiastiques de Toronto et de Kingston. De plus, comme les évêques des provinces de Québec et de Montréal forment le conseil de haute surveillance de l'Université Laval, les évêques des provinces de Toronto et de Kingston peuvent être admis au conseil de haute surveillance de l'Université d'Ottawa, mais à la condition expresse *sine quâ non* d'affilier leurs collèges à cette institution. S'ils le font, les élèves de leurs établissements auront les mêmes privilèges que ceux qui fréquentent les cours d'Ottawa, et pourront recevoir des diplômes, des grades, etc. Ces archevêques et évêques n'ont pas jugé à propos de se prévaloir de ce privilège. Je n'ai pas à en rechercher les raisons. Je constale seulement le fait. N'est-

ce pas une preuve très probante que ces vénérés Prélats n'ont jamais compris que cette université était érigée canoniquement pour l'avantage exclusif de la popolation de langue anglaise. Aussi je ne puis trop hautement protester contre la démarche de quelques Irlandais d'Ottawa dont les prétentions exorbitantes n'ont aucun fondement. Est-il nécessaire d'ajouter que les catholiques de langue anglaise d'Ontario n'ont jamais exprimé de telles prétentions, non plus que les évêques eux-mêmes. Ces vingt-quatre Irlandais d'Ottawa portent donc des accusations injustes en disant que les ordres et la direction du Saint Sièges n'ont pas été suivis.

En citant la conclusion du Bref, qui est la formule démontrant et donnant toute l'autorité de ce qui est réglé dans le document, ils ont montré ou une grande malice ou une grande ignorance ; car, ils l'ont dit dans les journaux, ce passage prouvait que les autorités universitaires avaient désobéi à un ordre exprimé avec une solemnité toute particulière.

Dans le discours prononcé à l'occasion de l'inauguration de l'Université d'Ottawa, le Père McGuckin, O. M. I., alors recteur, fait l'éloge des anglais catholiques, et leur indique ce qu'ils ont à faire dans l'avenir. Il s'efforce de leur faire comprendre la nécessité d'une instruction catholique supérieure, et leur dit que l'Université d'Ottawa est ouverte à tous les catholiques de langue anglaise, non seulement de la province d'Ontario, mais encore de tout le " Dominion " du Canada, et les invite à profiter des avantages qu'elle leur offre.

Il est hors de doute pour tout homme de bonne foi, qu'il n'a pas dit, comme l'insinuent les auteurs du Mémoire que l'Université est anglaise. Cependant il lui est échappé ur mot, dout ces messieurs abusent étrangement. Le voici : "Nos coréligionnaires parlant le français ont leur université, la plus ancienne, l'illustre et savante universtté catholique de Laval. Ce que Laval est à Québec, l'Université d'Ottawa devrait le devenir pour Ontario, même pour tout le Dominion, un foyer du mouvement intellectuel

catholique." C'est sur ce passage du discours qu'ils s'appuient pour prétendre qu'il a annoncé officiellement que l'Université était anglaise. Toutefois, il n'y a, dans cette partie de son discours, qu'une invitation très chaleureuse adressée aux catholiques de langue anglaise, à donner encore plus que par le passé, à l'Université, tous les encouragements possibles.

Malgré cette invitation, les catholiques de langue anglaise de la province d'Ontario, n'ont actuellement, à l'Université d'Ottawa, que vingt-sept élèves.

Quelques temps après l'inauguration de l'Université, un des assistants généraux du supérieur de toute la Congrégation des Oblats vint à Ottawa, et, dans l'acte officiel de sa visite, il écrivit ce qui suit : " Il est de toute évidence que le Collège ne doit se nommer anglais, ni français, puisqu'il est l'un et l'autre à la fois, c'est-à-dire ni l'un ni l'autre exclusivement. Plus que jamais il est catholique depuis qu'il a été érigé par Sa Sainteté Léon XIII, en université pour la jeunesse catholique. Il faut donc éviter, dans tout acte officiel, de le désigner sous le nom d'institution anglaise ou française."

Ce Père Visiteur parlait au nom du Supérieur Général et donnait un ordre. Si quelque Oblat a parlé dans un sens différent, il a manqué à l'obéissance religieuse, sans pourtant faire de l'Université d'Ottawa une université anglaise.

Ce que les signataires du mémoire rapportent du discours de Mgr Paquet ne peut en aucune façon être interprété dans le sens qu'ils y attachent. Mgr Paquet dit que l'affirmation qui avait été faite, à savoir, que Laval était la mère d'Ottawa devait être niée ; que Laval n'était pas la mère mais bien la sœur de la nouvelle université.

Par quel procédé de logique ces messieurs tirent-ils la conclusion que Mgr Paquet veut dire que l'Université Laval est française et l'Université d'Ottawa anglaise ? Depuis quand deux sœurs ayant le même père et la même mère, peuvent-elles appartenir à deux races différentes ? Mgr Paquet a cependant eu le soin de dire que les deux universités

ont le même Père-le Pape-- et la même mère, --l'Eglise.-- Evidemment, ces messieurs sont à bout d'arguments s'il est possible qu'ils soient de bonne foi.

Le juge Curran se trompe sur ce qu'avait en vue le fondateur du Collège d'Ottawa, comme il est prouvé plus haut, mais les circonstances le forcent à proclamer hautement lui-même que le français doit avoir une place éminente dans cette institution.

Le savant juge connait très bien lui-même les deux langue ayant fait ses études au Collège d'Ottawa, en même temps que moi. Notre vieille amitié ne s'est jamais ralentie. Je ne crois pas qu'il eut jamais voulu signer le mémoire en question, pas plus que d'autres Irlandais qui ont refusé de le signer.

Puisque, pour suivre le mémoire, il faut le répéter, je dis que l'Université d'Ottawa n'a jamais été fondée particulièrement pour les catholiques de langue anglaise, mais bien particulièrement pour l'avantage des Canadiens-Français.

La preuve qu'ils prétendent trouver dans la brochure publiée à l'occasion de l'inauguration de la magnifique construction appelée Salle des Sciences, s'y trouve si peu qu'elle n'y est pas du tout. D'abord il n'est pas possible que le recteur de l'Université ait voulu désobéir ouvertement à l'ordre donné par le Visiteur des Oblats, de ne jamais désigner cette institution comme anglaise ou française. Tout ce qu'il dit c'est que l'anglais est la langue parlée dans les classes aux élèves du cours où l'enseignement se donne dans une langue vulgaire, et que l'institution jouit des privilèges des autres universités. Puis il ajoute: "En vue de ces avantages, il est naturel que les catholiques qui désirent que leurs fils ou la jeunesse de leur race, soit éduquée, instruite en anglais, devraient considérer l'Université d'Ottawa comme existant spécialement pour eux."

Il n'est question que des catholiques, quelle que soit leur langue, qui veulent faire apprendre l'anglais à leurs enfants, et, pour qu'il n'y ait pas d'erreur et de méprise possible, le Recteur appuie sur le fait que les anciens élèves ont

atteint des positions élevées et enviables. Cela est vrai tout aussi bien des Canadiens-Français que des Irlandais et c'est là encore une preuve que l'Université n'a manqué en rien à ses devoirs vis-à-vis ses élèves, tant d'une race que de l'autre. Est-ce que, par hasard, ces messieurs voudraient que les seuls catholiques du Canada central qui ont abandonné leur langue pour parler l'anglais arriveraient à de hautes positions ?

Ce qui suit, dans le Mémoire, est pour prouver qu'il n'y a à l'Université d'Ottawa, que quelques professeurs dont la langue maternelle est l'anglais. Il y a du vrai en cela. Mais je dois dire que les Irlandais, en abandonnant leur langue à eux, n'ont pas acquis le privilège exclusif de parler l'anglais et d'être les seuls à le bien parler. Ils n'ont pas le monopole de cette langue et les Canadiens-Français qui ne veulent à aucun prix perdre leur langue peuvent apprendre et, de fait apprennent à parler et à écrire l'anglais tout aussi bien que les Irlandais.. C'est là un fait bien connu et bien établi. Nous en trouvons partout au pays et aux Etats-Unis, dans toutes les positions, dans toutes les classes de la société et jusque dans le Parlement Fédéral. Qu'on ne dise pas qu'ils ont un accent étrange, qu'on les reconnaît pour des Français, ce qui est loin d'être toujours vrai ; car on peut en dire autant des Irlandais qui ont, eux aussi, un accent particulier appelé Brogue, plus ou moins prononcé chez les individus, qui les fait facilement reconnaître pour des Irlandais. Il en est ainsi des Ecossais, des Américains, des Anglais eux-mêmes, car en Angleterre même, il y a une légère différence de prononciation dans les différentes partie du pays.

Combien de fois n'ai-je pas entendu les Irlandais rire de la prononciation des Anglais arrivant d'Angleterre et dire que ce sont les Irlandais qui prononcent mieux l'anglais.

Les professeurs français de l'Université parlent convenablement l'anglais, et ils peuvent soutenir la comparaison avec n'importe quel professeur irlandais sous le rapport de la science, des aptitudes de l'enseignement.

Parmi les professeurs il y a des Oblats venus de France,

dont plusieurs ont étudié à Rome. Ce sont ceux-là qu'on traite d'étrangers et qu'on dit ne pas être sympathiques à l'esprit national du Canada.

Il faut regarder son crucifix pour contenir son indignation en lisant pareille insulte, pareille accusation.

Les missionnaires, venus de France, n'ont jamais été considérés comme des étrangers au Canada, ni par l'Eglise, ni par l'Etat. Ce sont ces missionnaires, et il faut mettre au premier rang les Oblats de Marie Immaculée, qui ont puissamment aidé les évêques et le clergé séculier dans l'oeuvre de l'instruction, de l'éducation, de la colonisation et de la civilisation. Non seulement les évêques de langue française les ont invités à fonder, dans leurs diocèses, des missions et des collèges, mais les évêques de langue anglaise ont dû et doivent encore recourir à leur zèle, à leur dévouement, pour desservir les missions les plus pauvres et maintenir les collèges.

Ce sont les Pères de Saint-Basile qui sont à la tête des deux grands collèges catholiques à Toronto et à Sandwich. Ces pères appartiennent à une congrégation dont la maison mère est en France. Ce sont les Pères de la Résurrection qui dirigent le Collège Saint-Jérôme, à Berlin, diocèse d'Hamilton, et leur maison mère est en Europe. Pour l'évangélisation des sauvages, les évêques de langue anglaise doivent recourir au ministère des Français ou des Canadiens-Français. Et les signataires du Mémoire appellent ces missionnaires qui quittent tout, pays et famille, pour vivre et mourir au Canada, des étrangers.

L'Etat fait des dépenses énormes pour attirer les Européens, des Irlandais d'Irlande, tout aussi bien que d'autres colons pour en faire des citoyens, et il les traite comme tels. Et voilà quelques Irlandais qui considèrent comme des étrangers ces vénérables missionnaires, ces professeurs distingués du Collège d'Ottawa, qui ont obtenu les plus hauts grades à l'Université Grégorienne, qui sont venus se fixer en ce pays, pour travailler à son progrès moral, intellectuel et religieux avec un zèle, une abnégation, un dévouement qui ne peuvent être surpassés.

Il est également injuste de dire que ces professeurs n'ont pas de sympathie pour l'esprit national du Canada. Si ces messieurs entendent par esprit national du Canada l'esprit qu'ils manifestent dans leur écrit, il est vrai que les Français et les Canadiens-Français s'y opposeront toujours ; car c'est un esprit détestable. Heureusement pour la paix du pays, que la masse des irlandais n'a pas cet esprit. Je le répète ici, les Irlandais, laissés à eux-mêmes, ont un esprit plus catholique que celui que viennent de montrer les vingt-quatre signataires du Mémoire. On m'assure qu'ils ont essayé d'obtenir un plus grand nombre de signatures sans pouvoir réussir.

Ces messieurs citent les noms de plusieurs Oblats irlandais qui ont été transférés dans d'autres maisons de la Congrégation.

Je ne connais pas les raisons qui ont mis les supérieurs dans l'obligation de faire les changements dont on se plaint; mais je puis dire que celles que je connais étaient certainement suffisantes, et qu'aucun père n'a été changé simplement parce qu'il était Irlandais, pas plus que les pères français ou canadiens-français ne l'ont été parce qu'ils étaient Français. A l'occasion du départ de l'un de ceux-ci, un père français, des canadiens-français ont été sur le point de faire une démonstration publique; mais, par bonheur, ils ont suivi mon conseil de ne pas intervenir dans les décisions des supérieurs religieux qui ne peuvent faire connaître au public les raisons toujours suffisantes et parfois très graves, qui les forcent à faire des changements.

Il est faux, et par conséquent injuste, de dire que les autorités universitaires n'ont pas offert aux catholiques de langue anglaise tous les avantages que peut assurer une université. Si j'avais un reproche à leur faire ce serait plutôt d'avoir visé à donner satisfaction aux Irlandais de préférence aux Canadiens-Français, et de s'être laissé dominer par un esprit trop irlandais. Plus d'une fois j'ai dû faire taire les susceptibilités d'un certain nombre d'individus, de mes prêtres séculiers, et les supplier de ne pas faire entendre de plaintes.

Il n'est pas permis d'oublier que la plus grande majorité des élèves est de langue française, et que les Canadiens-Français sont les seuls qui augmentent en nombre parmi les catholiques d'Ontario, les catholiques de langue anglaise ayant diminué de 1891 à 1901 de 28,190, et les Canadiens-Français ayant augmenté de 60,245.

Les signataires du Mémoire sont enfin forcés d'avouer eux-mêmes que c'est le départ du Père M. F. Fallon qui leur fait faire leur démarche. Ils l'admettent dans le 3ième paragraphe de la page 7 de leur Mémoire. Rien n'aurait été fait si ce Père était resté curé de Saint-Joseph.

Tout ce qu'ils disent sous forme de plainte, de critique, d'accusation est une injustice criante. Je ne crains pas d'affirmer que l'Université d'Ottawa a su si bien préparer ses élèves irlandais, que parmi eux il y a eu et il y a des ministres, des magistrats, etc., et les plus savants, et les plus brillants d'entre eux, ont eu des professeurs français dans les plus hautes classes de leurs cours.

Donc, s'il y a des catholiques irlandais, et il y en a, qui envoient leurs enfants aux collèges protestants, la faute n'en est pas aux autorités universitaires pas plus qu'aux professeurs et directeurs des autres collèges catholiques d'Ontario.

Ces messieurs parlent toujours comme si l'Université d'Ottawa était le seul collège catholique d'Ontario. C'est encore une fausseté. S'il était vrai, ce qui n'est pas, que le Collège d'Ottawa ne donne pas aux catholiques irlandais d'Ottawa entière satisfaction, ils n'auraient qu'à envoyer leurs enfants au Collège Saint Michel, à Toronto, ou à celui de Sandwich, diocèse de London, ou a celui de Berlin, diocèse d'Hamilton, ou encore à celui de Regiopolis, à Kingston.

L'injustice de ces messieurs paraîtra peut-être encore mieux par la citation que je vais faire de quelques passages d'un discours qu'a prononcé au banquet de la Saint-Patrice, un des élèves de l'Université d'Ottawa, M. J. J. McDonald, qui n'est pas français. Il termine son cours cette année.

"Veuillez m'écouter quelques instants, pendant que je vais humblement essayer de louer une institution qui n'a pas pourtant besoin de l'être, tant ses mérites sont bien connus. Je veux parler de l'Université d'Ottawa...... c'est un honneur et une distinction pour tout élève, ancien ou nouveau, de reconnaître en son Alma Mater une institution qui tient un premier rang parmi les grandes universités catholiques." Il passe ensuite en revue tous les avantages qu'offre l'Université d'Ottawa, et il ajoute: "Parmi les nombreux avantages déjà mentionnés, il en est un autre d'une très grande importance, et c'est cette heureuse association et réunion d'élèves de divers pays. Il y en a qui reconnaissent l'Irlande comme leur patrie (Home), d'autres les champs ensoleillés de France, et d'autres encore les différentes provinces de ce beau Canada et les divers états de la République voisine, et même les douces collines de l'Ecosse; et cependant tous sont unis sous le même toit par les liens sacrés d'une affection fraternelle, comme il convient aux enfants d'une même Alma Mater. Une question se pose naturellement: comment pouvons-nous nous acquitter envers notre Alma Mater? Je répondrai que nous ne le pourrons jamais complètement, mais nous le pourrons partiellement en demeurant toujours fidèles à ses instructions et à ses admonitions, fidèles à nos devoirs religieux et sociaux. Qu'une prospérité croissante soit accordée à ceux qui ont en mains les destinées de cette Université." (University of Ottawa Review, March 1902). Voilà de nobles paroles qui ont dû faire monter le rouge au front des sept ou huit anciens élèves de l'Université qui ont apposé leur signature au mémoire.

Après tout ce que je viens d'écrire, il est facile de voir que les accusations portées contre les autorités de l'Université d'Ottawa n'ont pas un fondement solide, et que les signataires du mémoire sont aveuglés par leur dépit de n'avoir pas réussi à garder le Père M. F. Fallon comme curé de S. Joseph.

Je m'abstiens de qualifier l'audace qu'ils ont eue d'accuser les Oblats de n'avoir pas obéi au S. Siège et d'avoir

violé leur promesse de faire du Collège d'Ottawa une université anglaise.

Mais leur audace n'a plus de nom quand ils demandent que la charte de l'Université soit remise à un autre *corps* catholique, ce qui veut dire des laïques, lorsque Sa Sainteté a maintenu à sa direction la très militante Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée, pour les raisons exprimées dans le Bref d'érection de cette Université.

Qu'ils ne disent pas qu'ils n'ont pas le désir de diminuer les avantages exceptionnels que les Canadiens-Français trouvent à l'Université d'Ottawa. Leur désir est connu. Mais que voulaient-ils dire lorsqu'ils affirmaient que l'université Laval suffisait aux besoins de la population française ?

Je ne peux pas plus accepter leur conclusion que je n'ai admis la vérité de leur affirmation, à savoir, que l'Université d'Ottawa ait jamais été ou doive être une université anglaise.

J'ai prouvé à l'évidence que :

1° Le Collège d'Ottawa a obtenu sa charte d'Université de l'Etat pour l'avantage particulier de la population catholique française d'Ottawa et des comtés avoisinants, c'est-à-dire du Canada Central.

2° Sa Sainteté en accordant au dit Collège la reconnaissance canonique, n'a pas voulu enlever aux Canadiens-Français les droits déjà acquis ;

3° Il n'a jamais été par conséquent dans son intention d'ériger une université anglaise à Ottawa ;

4° Ni le Bref d'érection ni les Constitutions ou Statuts ne contiennent un seul mot, une seule expression dans le sens du Mémoire auquel je réponds.

5° Le nombre des élèves canadiens-français allant toujours en augmentant il serait injuste à l'égard de la population catholique française de déclarer maintenant que le Collège d'Ottawa est une université anglaise ;

6° La Congrégation des Oblats a donné toute son attention aux besoins de ses élèves, au moins autant à ceux de langue anglaise qu'à ceux de langue française ;

7° Cette congrégation s'est imposé des sacrifices énormes, pour faire construire les immenses bâtisses de l'Université et pour lui préparer des professeurs tout-à-fait capables et à la hauteur de leur position. Personne n'ignore qu'elle a, à Rome, un scolasticat d'où sont venus des professeurs savants.

Je sais que la grande préoccupation des Oblats a été de former des sujets irlandais pour l'université d'Ottawa afin d'empêcher les criailleries d'un certain nombre qui n'a pas d'autre moyen de se faire valoir, ou d'arriver à des fins politiques, ou à s'assurer quelque position, que de se plaindre, d'accuser et de croire à l'injustice.

Ce n'est pas la faute des supérieurs s'ils n'ont pas réussi à en préparer un plus grand nombre, ou à garder à l'Université tous ceux qu'au prix de tant d'argent et de soucis, ils croyaient disposés à rester professeurs.

Quand ils n'ont pas eu, parmi les membres de leur Congrégation assez de sujets capables d'enseigner l'anglais, ils se sont imposés de nouveaux sacrifices pour s'assurer les services de prêtres séculiers et de laïques Irlandais très aptes à l'enseignement.

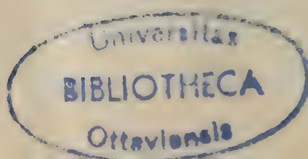
La réputation déjà faite à l'Université d'Ottawa, les succès de ses élèves, le bien qu'elle a opéré dans le passé, sous la direction des Oblats de Marie-Immaculée, m'est une sûre garantie que l'Université d'Ottawa réalisera de plus en plus, les espérances que peuvent former sur elle la Sainte Eglise du Christ, le Saint-Siège, l'Archevêque d'Ottawa, le clergé et les catholiques de la province ecclésiastique d'Ottawa, et même des provinces de Toronto et de Kingston, à la condition d'être toujours, non une université anglaise, mais bien, dans toute la rigueur du mot, l'Université Catholique, que l'a faite notre glorieux Pontife et Père, Sa Sainteté Léon XIII, dont je souhaite ardemment, avec tous mes diocésains prêtres, religieux et laïques, que les jours soient encore longtemps prolongés.

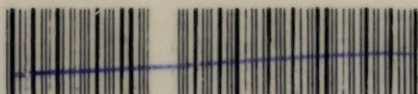
Le tout humblement soumis.

Je baise la pourpe romaine et la Main de Votre Eminence dont je demeure, Eminentissime Seigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

J. Thomas, Archev. d'Ottawa.






a39003 001206522b

